Vol. XXVIII. | Saint-Boniface, Manitoba, 20 Septembre 1899. | No. 44.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subsequente 8 "
N. B. Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront inserees au taux de 25 cents chacune.

AVIS
En ce [illegible] annonces pour la France, on est prié [illegible] M. le Directeur de l'agence [illegible] Rue Drouot à Alfortville, [illegible] a seule le Monopole et la [illegible] des annonces.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS,
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

AU TRANSVAAL

Les difficultés deviennent de plus en plus sérieuses entre l'Angleterre et la république sud-africaine du Transvaal. La diplomatie n'a pu rien faire et la guerre parait inévitable. Les deux côtés se mettent incessamment en état d'attaque et de défense.

Retracons à grands traits, pour nos lecteurs, l'histoire de ce litige.

En l'année 1687, deux ans après la révocation de l'édit de Nantes, des huguenots français émigrèrent au Cap de Bonne Espérance, dans le sud de l'Afrique. Ils trouvèrent là une colonie fondée par des Hollandais, un demi siècle auparavant.

La fusion fut rapide entre les anciens et les nouveaux venus ; la culture des champs, l'élevage des troupeaux furent la vie de ces populations à leurs débuts là-bas, et le temps n'a pas changé sensiblement leurs habitudes primitives. De là leur nom de Boer—prononcez Bour,—qui veut dire fermier.

En 1806, l'Angleterre devint maîtresse de la colonie du Cap. Les Boërs supportèrent péniblement le joug. Une portion considérable d'entre eux alla fonder la colonie d'Orange. Les Anglais les y suivirent.

Désireux de conserver leur liberté, une partie des Boërs de la colonie d'Orange traversèrent le fleuve de Vaal. Une fois au-delà du Vaal,—Transvaal—ils fondèrent en 1852, une république dont la capitale fut appelée Pretoria, du nom de Pretorius, le premier président.

Les Anglais, de loin, suivaient tout cela, et en 1877 ils arrivèrent à Pretoria pour essayer de s'établir les maîtres. Cette fois la nation nomade jugea bon de ne plus voyager et ne voulut pas davantage s'enfoncer dans les terres africaines. On négocia avec le gouvernement, on ne put s'entendre et on prit les armes. Sous la conduite du général Joubert, les Boers eurent le dessus. Le résultat de la guerre fut la passation d'un traité, négocié en 1884 avec le colonel Gladstone.

Ce traité reconnaissait l'indépendance de la république du Transvaal ; en même temps, la république s'engageait à ne conclure aucun traité préjudiciable aux intérets de l'Angleterre ou de ses colonies dans l'Afrique du Sud. Notons ici que Paul Kruger, le président actuel, prit une large part à ces événements.

Tout paraissait tranquille, quand on découvrit de riches mines d'or au Transvaal. Comme toujours, une forte immigration s'y porta. Les Anglais surtout se mirent en train d'exploiter la région aurifère, appelée le Raad. Ces chercheurs d'or fondèrent bientôt une ville considérable, Johannesburg. On les nomma "Uitlanders."

Cependant la république, à peine assise et instruite par une pénible expérience, ne voulut pas mettre immédiatement sur un pied d'égalité les nouveaux venus et les Boers.

Se rappelant le passé, les chefs politiques du Transvaal estimaient, avec une forte plausibilité, que l'établissement, sans garanties, de droits égaux entre Boers et Uitlanders amènerait l'anéantissement de la république et la domination de l'Angleterre.

Mécontents de cette manière d'agir, les Uitlanders, de concert avec des amis de l'extérieur, commencèrent une bruyante agitation, et le 30 décembre 1895, le Dr Jameson marcha contre les Boers avec 800 hommes. Le général Joubert, le héros de la première guerre, manœuvra si bien qu'il força Jameson et ses soldats à se rendre. Le gouvernement du Transvaal opéra de nombreuses arrestations à Johannesburg. Il s'empara, entre autres, du colonel Rhodes, frères du fameux Cecil Rhodes, alors premier ministre du Cap.

En face de cette défaite, le gouverneur du Cap, l'hon Hercule Robinson, désavoua Jameson et le gouvernement anglais déclara n'avoir été d'aucune connivence avec l'agitateur. Cecil Rhodes, que la voie publique désignait comme l'un des inspirateurs du coup de main, dut donner sa démission comme premier ministre.

Désanchantés des armes par l'échec de Jameson, les Uitlanders eurent recours à la diplomatie. Après avoir inutilement sollicité auprès des Boers l'octroi immédiat de droits et privilèges qu'on ne voulait leur accorder que partiellement et graduellement, ils domandèrent protection à l'Angleterre.

Le gouvernement anglais intervint. Sir Alfred Milner fut envoyé au Transvaal, avec le titre de haut commissaire impérial, pour traiter avec le président, M. Krüger. La conférence vient de se terminer. Sir Milner voulait pour l'Uitlander, la franchise électorale, après cinq années de résidence ; il demanda en outre qu'on augmentât la représentation des régions minières

Ces conditions mettaient, sous bref délai, le Transvaal à la merci des étrangers. Et les étrangers étant en majorité des Anglais, en auraient profité pour essayer d'établir la suprématie de la mère-patrie.

M. Krüger consentait à augmenter la représentation des districts miniers, mais ne voulait accorder la franchise électorale aux Uitlanders que sous des conditions qui sauvegardaient l'existence de la république.

Or comme l'Angleterre cherche à mettre la main sur le Transvaal, elle n'accepta pas les propositions de M. Krüger. Ce dernier, appuyé par son parlement, déclare ne pouvoir, sans trahir les siens, aller plus loin dans la vie des concessions.

Devant cette attitude énergique, l'Angleterre devra rentrer ses prétentions ou livrer bataille. Si l'on en croit les dépêches, la guerre éclatera dans quelques heures.

AU KLONDYKE

Nous publions avec plaisir l'extrait suivant d'une lettre reçue du Klondyke :

Nous sommes ici, au Klondike, quelques milliers de Canadiens-francais. La plupart viennent des Etats-Unis ; savez-vous ce qu'ils disent : "Si nos parents avaient vendu la petite terre qu'ils avaient dans Québec, et s'étaient établis dans l'Ouest sur les terres du Gouvernement, nous ne serions pas des "voyageurs ;" mais à 15, 16, 20 ans, nos pères nous ont dit que la terre paternelle ne suffirait plus aux besoins de la famille, d'aller gagner votre vie en chantiers ou en service ailleurs. En pleurant, avec une dernière bénédiction, ils nous ont encouragés à partir pour le voyage." Voilà ce que j'ai entendu dernièrement dans un groupe de Canadiens qui parlaient de ce qu'ils venaient de lire sur les journaux de Montréal. Leur réflexion est juste. Nos pauvres Canadiens voyageurs seraient aujourd'hui d'heureux et prospères fermiers, si leur père eût eu les renseignements et les conseils des R. P. Blais, O. M. I., ou de M. l'abbé Morin. Ils vivraient heureux avec leurs parents, au milieu de leurs familles, au lieu de courir d'Etats en Etats, comme des milliers le font encore chaque année. Combien de Canadiens, aujourd'hui au Klondyke, auraient voulu connaitre le Manitoba et le Nord-Ouest, avant de quitter forcément leur famille, il y a dix ou quinze ans !

Un grand nombre de nos compatriotes, qui ont traversé l'Ouest Canadien pour venir ici, se proposent d'arrêter à Winnipeg, à leur retour, et de s'y chercher un établissement favorable. Pour tous les Canadiens que les circonstances obligent de quitter la Province de Québec, l'avenir est au Manitoba ou dans le Nord-Ouest.

***

Je viens de lire la belle résolution que Sir W. Laurier a fait adopter à l'unanimité par la Chambre des Communes, relativement aux difficultés du Transvaal. Cette lecture m'a fait songer à la position des catholiques du Manitoba, et à la fameuse question scolaire. Les "uitlanders," la minorité anglaise dans le Transvaal, réclament des "privilèges" que le bon vieux Kruger refuse d'accorder. C'est son droit.

Les catholiques, la minorité au Manitoba, réclament des "droits" que le gouvernement Greenway leur à enlevés ; et qu'il refuse encore de leur rendre. Mais les "uitlenders" supportent tous les fardeaux du droit de citoyen, s'écrie M. Laurier.

Et au Manitoba, que font les catholiques ? Alors donc Sir W. Laurier, propose une condamnation, pour le moins indiscrète, de la politique du Président du Transvaal, et propose comme modèle le Canada, ce qui a réussi, dit-il, dans une très large mesure, grâce à l'adoption du principe d'accorder les mêmes droits politiques à toutes classes de la population, à harmoniser les différentes aspirations." etc

Oui vraiment! en abolissant les écoles catholiques et la langue française. Belle harmonie, mais en forçant un peu la note !

Sir Wilfrid pourrait présenter ces mêmes résolutions, légèrement amendées, pour flétrir la fanatique persécution qu'exerce le gouvernement manitobain sur les "sujets anglais" de langue française et de religion catholique. Mais il ne trouverait pas facilement aux Communes, l'unanimité de votes qui s'est faite contre le brave et patriote Kruger. L'histoire n'enseigne pas qu'il faut prendre dans un gouvernement anglais le modèle de la générosité et de la justice. Que le Parlement anglais règle donc la question irlandaise, le Home-rule, avec générosité, que le Parlement canadien règle la question scolaire du Manitoba avec justice, et on croira ensuite à la sincérité et au désintéressement de ceux qui prêchent "la liberté !" A. B.

Dawson, 26 Août 1899.

RECIT D'UN PIONNIER

A soixante-dix ans, William Hemstreet voit sa santé renouvelée

La maladie le faisait souffrir depuis longtemps, et il pensait ses jours finis—Il est encore en bonne santé et robuste comme il était il y a vingt ans.

De "Free Press," d'Acton, Ont. :

Personne n'est mieux connu des gens des comtés de Haton et de Wellington, que William Hemstreet, pionnier et citoyen, tenu en haute estime, d'Acton. M. Hemstreet est natif de ce comté, étant né dans le canton de Trafalgar, en 1817. Dès sa plus tendre jeunesse, M. Hemstreet faisait le commerce de tannerie. Il entra successivement dans le commerce d'animaux et de boucherie, et il y a quelque vingt-cinq ans, grâce à ses très grandes connaissances de la valeur du bétail, il obtint une licence d'encanteur. Dans cette carrière, il devint de suite populaire et il était continuellement sur la route, par toutes sortes de température, tenant des ventes à l'encan plusieurs jours la semaine. Quoiqu'ayant une constitution forte et robuste, le fait d'être exposé continuellement au dur labeur de vente plusieurs jours durant, et cela six ou huit heures sans répit, lui fit perdre graduellement ses forces et sa vigueur, et il y a environ trois ans, il se trouva un homme usé et épuisé. Au cours d'une conversation avec un reporter, il disait : "Je sentais que mes jours d'utilité sur la terre étaient comptés. J'avais perdu mes forces, ma voix, j'étais trop faible pour faire quelque trevail, quelqu'il soit, et j'étais, il n'y a pas à en douter, d'aucune utilité pour moi-même ou pour tout autre. J'avais des symptômes particuliers qui mettaient dans l'incertitude plusieurs des meilleurs médecins de l'endroit dont l'opinion était beaucoup différente les unes des autres. Je pris leurs remèdes en toute confiance, mais sans bons résultats. Je ne souffrais pas beaucoup, mais j'étais un homme bien malade. Je n'avais pas d'appétit ni forces, le sommeil m'avait abandonné et mes amis et moi en étions venus à la conclusion que mes jours sur la terre étaient comptés, et que mon système épuisé jouirait dans un court espace de temps de l'éternel repos. Je dus renoncer à mes intérêts commerciaux." Au moment le plus critiques de l'état de M. Hemstreet, son attentiou fut attirée par le témoignage, rendu public, du Rev. M Freeman, ministre, qu'il connaissoit parfaitement, relativement à son retour à la santé après avoir fait usage des Pilules Roses du Dr Williams. Ce temoignage l'avait frappé d'une manière particulière, et il en vint à la conclusion que ces pilules doivent posséder un mérite unique et un pouvoir de soulagement, ou bien le Rev. M. Freeman n'aurait pas joint son nom à leur approbation. M. Hemstreet résolut alors de les essayer ; il en eut d'abord une boite, ensuite trois, puis une demi douzaine, et en prit régulièrement. Aucun effet marqué, dit-il, ne se faisait sentir, mais avec une persistance caractéristique, il en acheta en plus grande quantité. Quand il eût pris douze ou treize boîtes, il sentit un sang nouveau courir dans ses veines ; il s'aperçut que sa vigueur s'était renouvelée, et qu'il était capable d'accomplir toutes les fonctions que requérait son commerce. "Pendant un an, je continuai à prendre les pilules," dit-il. "Je savais que je recouvrais mon ancienne force et ma bonne santé, j'entrevis ma guérison complète et permanente, et c'est à ces pilules que je dois d'être l'homme nouveau que je suis aujourd'hui. Comme preuve que ma guérison est complète, je n'ai qu'à vous dire que, ce printemps, j'ai fait un certain nombre de ventes à l'encan en plein air, sans aucune difficulté et à l'entière satisfaction de mes clients.

"Je n'aime pas plus que tout autre à rendre publiques des affaires personnelle, mais ma longue maladie était tant connue et ma guérison était si marquée et si satisfaisante que je sens que je dois une dette de gratitude au remède, simple mais efficace qui m'a guéri, et voilà pourquoi j'aime à montrer à ceux qui sont avancés en âge, et qui n'ont pas une bonne santé, ce que les Pilules du Dr Williams ont fait pour moi."

Les Pilules du Dr Williams guérissent en allant à la racine de la maladie. Elles renouvellent et reconstituent le sang, et renforcent les nerfs, chassant ainsi la maladie du système. Gare aux imitations, en insistant pour que chaque boîte que vous achetez soit dans une enveloppe portant la marque complète de commerce, Dr Williams Pink Pills, for Pale People.

Chronique de la Province

FANNYSTELLE

La paroisse de Fannystelle va ouvrir un bazar, le 7 novembre, pour l'achèvement de son église. Nous invitons toutes les personnes désireuses de la colonisation canadienne française à participer à cette oeuvre essentiellement charitable et méritoire devant Dieu.

LORETTE.

Dimanche dernier la messe a été chantée par le Rév. Père Lebel, S. J., qui a aussi donné un sermon sur la vraie foi et sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Le révérend père a été très écouté.

Notre vénéré curé, M. l'abbé Dufresne, est parti dimanche pour l'Hôpital de Saint-Boniface.

Le Manitoba.

Mercredi, 20 Septembre 1899

LA LANGUE FRANCAISE ET M. MACDONALD

On ne peut vraiment s'empêcher d'éprouver un profond sentiment de surprise et d'alarme à voir combien de personnes, le mensonge une fois lancé y tiennent et même s'y complaisent, malgré les éclaircissements ou les dénégations qu'on leur offre.

Nous en avons un exemple sous les yeux.

M. Hugh J. Macdonald était accusé, il y a quelques semaines, de vouloir défranchiser les Canadiens-français qui ne sauraient pas lire l'anglais.

M. Macdonald a pris la peine de dire que tels n'étaient pas ses sentiments. Voici ses propres paroles, telles que dictées à l'un des rédacteurs du "Star," de Montréal:

"L'histoire est parfaitement ridicule à sa face même...... Rien n'est aussi loin des intentions du parti conservateur que d'adopter une législation intervenant d'une façon ou de l'autre dans l'exercice des franchises de nos concitoyens canadiens-français."

Dénégation et assurance plus catégoriques peuvent-elles être données?

Non.

Eh bien! malgré cela, on persiste à le tenir sous le coup d'une accusation grave et calomniatrice. On échafaude là-dessus des théories sans fin, auxquelles il n'a jamais pensé, et qui n'ont d'autres mérites que de montrer jusqu'où l'esprit humain peut s'ingénier à trouver du mal où il n'y en a pas.

On cite à l'appui de ces théories des extraits de journaux

N'a-t-on pas réfléchi que ces journaux ont pu mal rapporter les paroles et les sentiments de M. Macdonald?

Que si M. Macdonald a pu d'abord s'exprimer d'une façon ambigue, n'est-il pas équitable d'accepter ses explications quand il vient compléter sa pensée et la dégager de tout ce que les journalistes ont pu y ajouter ou en omettre?

Quelle justice y a-t-il à s'en tenir à ce que disent les journaux et à refuser de le juger sur ses propres déclarations?

Car, enfin, il n'y a pas d'autres déclarations authentiques que celles qu'a données le "Star." C'est d'après celles-ci seules qu'il est permis de juger M. Macdonald sur ce point particulier.

Mais le "Telegram"! nous dira-t-on?

Le "Telegram" a déjà dit qu'il faisait de la politique pour son compte.

Nous l'avons déjà dit, d'autres l'ont dit aussi, et nous le répétons, M. Macdonald ne doit pas être tenu responsable des articles ou des comptes rendus du "Telegram."

Dans le cas particulier qui nous occupe, nous savons que M. Macdonald est aussi chagrin que nous des écrits du "Telegram." Pour parler ainsi, nous nous appuyons sur les meilleures autorités.

Certains auraient voulu que M. Macdonald eut déclaré que pour être électeur il suffirait de savoir lire et écrire en anglais "ou" en français.

Nous n'aurions certes pas d'objection à cette formule. Mais ce n'est qu'une formule. Toute autre équivalant à celle-ci est aussi bonne. Chaque homme a sa manière de s'exprimer. L'homme public n'est pas tenu de deviner comment chaque individu, sur un million d'électeurs, s'exprimerait sur un même sujet.

M. Macdonald dit: "L'intention du parti conservateur n'est pas d'intervenir, d'une façon ou de l'autre, dans l'exercice des franchises électorales des Canadiens-français."

Cette formule, pour le moins, équivaut certainement à l'autre. Elle va même plus loin. La conclusion stricte de cette déclaration, c'est que lors même que les Canadiens-français ne sauraient lire et écrire ni l'anglais ni le français, ils continueraient d'avoir le droit de vote: car telle est la loi aujourd'hui.

A prendre les déclarations authentiques de M. Macdonald, nous en serions donc à un programme tout opposé à celui qu'on lui attribue.

Les Canadiens-français n'ont rien à craindre de M. Macdonald sous ce rapport.

Ne prenons donc pas la peur pour des dangers qui n'existent pas, mais souvenons-nous du mal qui existe et de ceux qui en sont les auteurs.

C'est M. Greenway qui a aboli l'usage officiel de la langue française en notre province. Voilà un fait clair, authentique, sur lequel il ne peut s'élever aucun doute.

Il y va de notre honneur, de notre dignité nationale, de désapprouver cette politique par notre vote aux prochaines élections.

C'est cette pensée qui est au fond du cœur de la population canadienne-française du Manitoba; elle y sera fidèle!

L'OPINION DE M. SARCEY

M. F. Sarcey, ancien professeur de l'Université de France, librepenseur avéré, mort il y a quelques mois, a écrit dans le "Dix-Neuvième Siècle," ce qui suit:

"Il faut tenir strictement la main à la neutralité de l'école dans l'enseignement primaire, parce que là on agit sur "la foi même." Ce n'est pas qu'on la combatte directement, puisque l'essence de la neutralité est au contraire de s'abstenir de toute attaque. Mais "on habitue les esprits à s'en passer;" on les dresse à comprendre que l'on peut être honnête homme et bon citoyen en dehors de tout enseignement de religion révélée. "On les détache par là, doucement, lentement de la foi, c'est l'essentiel."

Qu'elle est instructive cette définition exacte et sincère du caractère et du but de la prétendue neutralité des écoles publiques! Et comme elle montre bien à quel point les catholiques ont raison de s'élever contre la loi scolaire de 1890.

INEPTIE

Nous avons cité l'exemple des catholiques allemands s'alliant aux collectivistes pour triompher de Bismarck et de sa politique. "L'Echo" saute à pieds joints là-dessus et prétend par cet exemple justifier son alliance avec Greenway & Cie. C'est d'une ineptie flamboyante.

S'allier avec Greenway, notre persécuteur, c'est comme si Windthorst et les catholiques allemands s'étaient ralliés à Bismarck, leur persécuteur, pour resserrer les chaines qu'il avait forgées à leur intention.

La Visite de Mgr Bruchési

Sa Grandeur Mgr Bruchési et Mgr Racicot sont partis jeudi, le premier pour l'ouest, le second pour Montréal. Pendant leur séjour à Saint-Boniface, ils ont été l'objet de belles démonstrations et notre ville a montré une fois de plus qu'elle sait bien recevoir ses hôtes.

Nos maisons d'éducation et nos institutions de charité ont fait l'étonnement et l'admiration des distingués visiteurs, lesquels ont de plus été à même d'apprécier la haute urbanité de plusieurs de nos plus éminents citoyens. Les manifestations publiques ont eu de l'éclat. Nous avons déjà parlé de la grand'messe pontificale chantée à la cathédrale.

Le banquet offert par les dames de l'Apostolat de la Prière a été réellement somptueux. On avait choisi une belle et vaste salle de l'Hospice Taché; de vives lumières, de riches draperies, des fleurs à profusion firent de cette salle quelque chose de brillant comme un parterre. Par les soins des zélatrices, les tables, chargées de fleurs aussi, étincelaient sous l'argenterie, le cristal et la porcelaine. Le menu était aussi varié qu'exquis; un service aimable et empressé des dames faisaient circuler les mets. Il y avait une trentaine de convives. Nous croyons avoir la liste complete des dames zélatrices qui présidèrent à ce banquet. Ce sont: Madame Jean, présidente de l'Apostolat; Mde Bernier, Mde Lambert, Mde Lecomte, Mde Th. Bertrand, Mde A. L. Auger, Mde H. Béliveau, Mde A. Bérubé, Mde N. Bérubé, Mde E. Guilbault, Mde Lamontagne et Mde Lemieux; Melles G. Bertrand, E. Cyr, Y. Rocan, C. Jean, F. Chénier et J. Martin. Au lever de table, Mgr Langevin présenta les dames à Mgr Bruchési, qui les remercia par des paroles très gracieuses et leur donna sa bénédiction.

Immédiatement après, il y avait réception publique au palais archiépiscopal. Pendant que la foule se pressait dans les salons et circulait dans le parterre brillamment illuminé, la fanfare de l'Ecole Industrielle jouait les plus beaux morceaux de son répertoire. Notons que l'illumination était faite par les Forestiers Catholiques de la ville. Cette réception dut nécessairement être courte, car les Forestiers Catholiques de Winnipeg présentaient leurs hommages aux prélats, le même soir. Le programme était très élaboré; il a été bien réussi. Son Honneur le maire de Winnipeg, M. Andrews, était présent et, en des termes heureux, a souhaité, au nom de la ville, la bienvenue à l'Archevêque de Montréal et à son grand vicaire.

Nous le répétons, nos illustres visiteurs ont été bien reçus. Aussi Monsieur le grand vicaire a-t-il remercié, au nom de Mgr l'Archevêque, et en son nom, nos institutions, nos sociétés, les zélatrices de l'Apostolat de la Prière et la population en général.

UN LACHE

(Du "Trifluvien")

Un individu qui écrit du Manitoba au "Temps" d'Ottawa voudrait que la minorité catholique, là-bas, lèchât la botte du persécuteur Greenway en votant pour lui aux prochaines élections. Ce misérable en sera pour sa bassesse. Il ne trouvera pas d'imitateurs dans les cœurs vaillants que l'outrage n'a effleurés que pour y faire entrer la résolution d'en tirer bonne justice, à la première occasion qui s'offrira.

La race qui a conquis le Manitoba à la civilisation y compte des descendants qui, pour être débordés aujourd'hui par un élément rival, ne sont ni des esclaves, ni des valets, ni des eunuques. Il y a évidemment des exceptions qui confirment la règle, l'individu du "Temps" le prouve assez.

Où en seraient les catholiques allemands s'ils avaient lèché la botte de Bismark? Et quelle somme de mépris n'auraient-ils pas versée sur la tête du catholique assez osé pour le leur conseiller? Ils n'ont pas eu affaire à de pareils types, fort heureusement. Bien au contraire, unis dans une résistance commune, ils se sont pris corps à corps avec le puissant génie qui ne connaissait d'autre droit que celui de la force, et ils l'ont forcé d'aller à Canossa. Et aujourd'hui, on compte avec eux, bien qu'ils ne forment qu'un tiers à peu près de la population totale.

Et pourtant, il s'en faut de beaucoup que la position de ces militants fût aussi forte que celle de nos coreligionnaires manitobains. Ceux-ci ont pour eux tout ce qui peut garantir le droit: la constitution nationale, leur propre constitution, les conventions ayant force de traités, un jugement favorable du plus haut tribunal de l'empire.

Et c'est dans ces conditions qu'on vient leur dire de baisser pavillon et de se contenter des miettes qu'on leur a jetées! Allons donc! Il faudrait qu'ils n'eussent plus ni cœur, ni courage, ni souci de leur avenir.

Non, l'exemple des catholiques allemands suffit à indiquer aux catholiques manitobains leur devoir dans la prochaine lutte. Qu'ils s'unissent, qu'ils revendiquent constamment, qu'ils profitent de l'occasion qui s'offre de renverser le pouvoir persécuteur d'aujourd'hui, quitte à en faire autant à l'égard du pouvoir de demain, si celui-ci à son tour se fait persécuteur. C'est ainsi qu'ils se feront respecter.

Mais aller voter pour Greenway, l'auteur de tous leurs maux! Autant vaudrait sceller eux-mêmes leur tombe! Autant vaudrait dire à tous les bourreaux de consciences: Ne vous gênez pas, frappez et redoublez vos coups, nous sommes comme les chiens, plus on nous bat, plus nous sommes sensibles à la première caresse du maître!

Honte à qui a pu seulement songer à émettre un pareil désir!

E. Liane.

CORRESPONDANCE

PRIONS POUR LUI PLUTOT

Ne soyez ni surpris ni froissés, amis lecteurs, si une voix féminine vous vient jaser quelques minutes; ne vous cassez pas la tête pour savoir le but de mon excursion parmi vous, je m'explique immédiatement......

Donc, sans autre préambule, je vous dirai que je viens vous causer "lecture"......Entrons en danse.

Qui, ayant vu l'article intitulé "Priez pour lui" sur "l'Echo de Manitoba" du 31 août, ne s'est pas demandé comme moi: Est-ce-là le chef-d'œuvre de l'auteur? N'est-ce pas que l'écrivain excelle en son genre? Il a dû puiser son éducation dans les terrains bas et marécageux, car il semble familier avec les sauriens et les ophidiens! C'est malheureux que ce monsieur oublie les règles de la bonne société, car il nous parle un langage qui provoque l'indignation chez nous, femmes bien élevées!

Est-ce même en causant politique qu'un homme bien appris va se permettre de lancer des choses aussi malséantes que fausses, pour le bon plaisir de laisser déborder le trop plein de son cœur froissé? Il me semble que le vocabulaire de la langue française est si complet qu'il y a mille tournures piquantes, railleuses, qui accompliraient un but vengeur tout aussi bien que les propos malveillants, les phrases triviales qui ont fait l'arme de l'écrivain et qui ont blessé l'oreille de plus d'une lectrice, croyez-moi.

Un "derviche hurleur," "un épileptique," "un hystérique," une nature "loup," (puisqu'il hurle)!!!....... A-t-on jamais entendu plus vulgaires expressions? Si nos journaux sont lus à l'étranger, n'est-ce pas que nos Canadiens vont se donner du prestige? Heureusement que l'unité ne fait pas l'espèce........

Suivant moi, il faut être hardi pour traiter son "égal" de fou... Je crois que le traitement à l'eau froide lui serait recommandable, le cher homme! je le crois en danger.

Il vaudrait mieux qu'il reprochât moins l'orgueil à son adversaire et qu'il s'appliquât à en acquérir un peu plus; ça lui ferait plus de bien que de voyager avec les crapauds et les couleuvres. Il viendrait peut-être à se familiariser avec les expressions de gens bien élevés, d'écrivains compétents, et il laisserait de côté toutes les sottises, les trivialités qu'il a employées et que je ne voudrais pas répéter! A moins qu'il tienne absolument à se signaler en son espèce; dans ce cas il part d'aplomb.

Amis lecteurs, si vous en êtes, nous tournerons donc nos suppliques d'un autre côté, nous demanderons plutôt la conversion de ce pauvre sire; d'un commun accord, disons pour lui un acte de contrition anticipé. Amen.

Je n'ai qu'une appréhension maintenant......celle de m'entendre crier: Vilain bas-bleu—Mais soyez indulgents, lecteurs, si pour la première fois j'ai osé affronter de dire publiquement ma manière de voir; ce n'est pas du tout dans un but de critique, mais je trouve légitime qu'on se pique d'honneur dans les circonstances où la faible population canadienne du Manitoba a besoin de toute son attention, de toute sa modération, de son union, si elle veut marcher dans la route dans progrès.

Je me retire en vous disant: Bonsoir!

Muguette.

REVUE DE LA PRESSE

"Courrier du Canada"

On discute beaucoup depuis quelque temps autour d'une déclaration de M. Hugh John Macdonald, relative au droit de franchise électorale. Le chef de l'opposition conservatrice au Manitoba aurait déclaré dans un discours-programme qu'il favoriserait une disposition statutaire destinée à empêcher tout habitant du Manitoba incapable de lire ou d'écrire l'anglais d'obtenir le droit de suffrage à l'avenir.

Là-dessus la presse libérale a accusé M. Macdonald de vouloir défranchiser la population française du Manitoba.

Disons immédiatoment que si c'était bien là l'intention de M. Hugh John Macdonald, il n'y aurait pas de raison politique au monde assez puissante pour nous empêcher de le dénoncer. Il se serait rendu coupable d'un outrage qui le mettrait presque au même niveau que le misérable Greenway.

Il y a des questions sur lesquelles on ne saurait transiger pour aucune considération, et nous serions encore prêts à dire aujourd'hui ce que nous avons déjà dit dans le passé: périssent le parti et ses intérêts passagers, plutôt que le droit et la justice!

Mais l'intention de M. Hugh John Macdonald est elle vraiment de défranchiser les électeurs français du Manitoba? M. Macdonald répond énergiquement: non.

Le "Courrier du Canada" cite ici la déclaration faite à un rédacteur du "Star" par M. Macdonald que nous avons nous-mêmes reproduite, puis il ajoute:

"On admettra que ce n'est plus du tout la même chose. Se protéger, au point de vue du droit de franchise, contre l'invasion des hordes doukhobores et galiciennes que le gouvernement Laurier attire sur notre sol, ce n'est pas la même chose que vouloir défranchiser les électeurs Canadiens-Français. La déclaration de M. Macdonald est claire. Il ne s'agit que des Slaves; les dispositions législatives restrictives du droit de vote ne s'appliqueront qu'à eux. Et nous ne sommes pas prêt à dire que ce ne serait pas là une excellente mesure de précaution.

"Pour le moment, cette déclaration nous parait péremptoire."

Le "Courier" termine son article en citant ce que nous avons écrit sur le même sujet, et nous donne son approbation dans les termes suivants:

"Cette attitude de notre confrère, qui semble avoir des renseignements bien positif à ce sujet, nous parait très juste et trér rationnelle."

Une Nouvelle Cathédrale

Dimanche dernier, le T. R. M. Dugas, vicaire général du diocèse, a annoncé, au prône, l'érection prochaine d'une nouvelle cathédrale. Entre autres choses, il a demandé à la paroisse d'organiser un bazar, destiné à commencer le prélèvement des fonds nécessaires à l'exécution de ce projet. Ses paroles ont été accueillies avec une vive satisfaction. Après les vêpres, les dames de la ville se réunissaient, sur l'invitation du R. M. Dugas, pour procéder à l'organisation du bazar. Il fut décidé que ce bazar commencerait lundi le 16 octobre et durerait toute la semaine; il se fera dans Saint-Boniface. Pendant un mois les dames de notre ville vont se faire humbles quêteuses de Dieu. Toutes se sont mises à l'œuvre immédiatement.

Un entrain de bonne augure règne partout et la population entière est heureuse d'aider de son argent et de son travail à la réalisation d'un rêve qu'elle nourrissait depuis longtemps.

Notre journal s'intéressera vivement à l'entreprise et fera tout en son pouvoir pour la promouvoir.

Voici quelques détails sur le bazar: Le T. R. M. Dugas en aura la présidence; seront en charge des différents départements: Service des diners, Mde J. Lecomte; rafraichissements, Mde Bernier; Mde râfle, S. A. D. Bertrand; la pêche, Mde A. L. Auger.

M. L'ABBE CHERRIER

A l'occasion des noces sacerdotales de M. l'abbé Cherrier, les prêtres ses confrères se proposent de se réunir au presbytère du digne curé de l'Immaculée Conception, pour lui présenter leurs souhaits et lui offrir, comme souvenir, un calice et un ciboire. La réunion aura lieu le 3 octobre à 7½ hrs du soir. Il y aura ensuite à l'église sermon donné par M l'abbé Jolys, bénédiction du Saint Sacrement et adresse. Il est à désirer que notre population canadienne se rende en foule à l'église de l'Immaculée Conception, le 3 octobre prochain.

Le curé d'une de nos principales paroisses s'exprimait ainsi dans une lettre, à propos de cette célébration: L'idée qui a donné l'origine à cette fête, c'est non-seulement de donner à M. Cherrier un témoignage de notre estime, de notre affection et de notre reconnaissance (M. Cherrier ayant prêché des retraites dans la plupart de nos paroisses) mais nous voulons reconnaître les services importants et nombreux qu'il a rendus à la cause de l'éducation, soit comme membre du Bureau d'Education, soit de l'Université, soit en défendant d'une manière si habile et si intelligente la question scolaire. Nous le considérons comme l'un des champions qui ont le mieux défendu par leurs écrits nos droits scolaires...

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Mgr Bruchési est parti jeudi matin de Saint-Boniface accompagné de monsieur l'abbé Vaillant. Son itinéraire est: Brandon, Prince Albert, Saint-Albert New-Wetsminister, Vancouver, Seattle, Portland, Montréal.

La semaine prochaine, grandes fêtes jubilaire du R. P. Lacombe, à Edmonton. Mgr l'Archevêque sera présent.

M. l'abbé Forbes, qui était en promenade au Manitoba, se fixe dans le diocèse. Il vient d'être nommé curé de Keewatin.

M. l'abbé Edmond Grenier, curé de Saint-Grégoire (diocèse des Trois-Rivières) et frère du R. P. Grenier, S. J. du Collège, a donné un très éloquent sermon dimanche à la cathédrale. Il a parlé sur la mission divine et l'autorité des évêques dans le monde.

M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean Baptiste est venu à Saint-Boniface la semaine dernière.

M. le grand vicaire Dugas fait actuellement la visite de la paroisse.

PERSONNEL

M. Adélard Bellavance est parti jeudi dernier pour Montréal, où il étudiera la philosophie chez les Sulpiciens.

M. Alexandre LaRivière et Madame LaRivière sont revenus dimanche de leur voyage de noces aux Etats-Unis.

M. et Madame P. F. Soucy sont revenus de leur promenade à St Paul et à Minneapolis, où ils ont assisté à l'exposition de l'Etat du Minnesota. Pendant leur séjour à Minneapolis, ils ont été les hôtes de M. Nap. Bouthillette, frère de Madame Soucy.

Franc Thomson, le chargé d'affaires de la compagnie théatrale qui joue cette semaine au Winnipeg Theatre, est un enfant de Laprairie, près Montréal. Il parle le français à la perfection. Gilbert Gérard, un autre Canadien-français, aussi de la troupe, est un de ses principaux acteurs.

Madame Jos. Roy, de Saint-Boniface, est partie dimanche dernier pour une promenade à Letellier et à Saint-Joseph. Elle arrêtera quelque temps à Saint-Jean-Baptiste pour visiter ses nombreux amis, puis ira ensuite chex ses parents de Letellier et de Saint-Joseph qu'elle n'a pas vus depuis huit années. Madame Roy accompagnait sa mère, Madame Dupas, qui avait passé quelques mois à Saint-Boniface en visite chez ses parents.

Notes Diverses

Nous venons de recevoir, de la Maison de l'Ange Gardien, No.85 Rue Vernon, Boston, Mass., la nouvelle édition des "Prières et Cantiques (sans musique) du Rev. Père Police, S. M.," qu'elle vient de publier

C'est un beau livre de plus de 350 pages, solidement relié, avec couverture en carton, et dont le prix n'est que de 25 centins.

Rien n'a été changé à la grande édition de cet ouvrage avec musique. Les prières, cantiques, hymnes, psaumes et exercices sont les mêmes.

On ne peut que filiciter les Révérends Frères de la Charité d'avoir publiée ce si joli livre, qui est à la portée de toutes les bourses, et qui ne peut que développer le goût pour nos anciens et si beaux cantiques.

L'honorable M. Longley procureur-général de la Nouvelle-Ecosse, vient de publier dans le "Chronicle" de Halifax et ailleurs, une lettre proposant que toutes les nations du monde s'unissant pour refuser de prendre part à l'exposition de 1900. M. Longley entreprend là une tâche bien au-dessus de ses forces. A ce propos la "Patrie" fait les opportunes remarques suivantes:

Quel intéret peut bien avoir le procureur-général de la Nouvelle Ecosse à se fourrer dans l'affaire Dreyfus et à se mettre à la tête d'un mouvement contre l'exposition de 1900? Est-ce pour avoir la satisfaction de causer du déplaisir au deux millions de Canadiens-français qui habitent le Canada? Est-ce pour nous outrager dans nos sentiments les plus légitimes? Est-ce pour provoquer ici des heurts inutiles?

....

Sied-il bien aux étrangers de vouloir se mettre le nez dans l'administration de la justice en France? Avec ce système-là où irions-nous?

Le monde entierent pu se liguer contre l'Angleterre parce qu'elle a torturé, mutilé et rendu fous les prisonniers politiques irlandais.

Que chacun se mêle de ses affaires, c'est bien mieux.

Dreyfus purgera dit-on les année de prison qu'il lui reste à faire dans le forteresse sise à Corte.

La ville de Corte est dans l'arrondissement du même nom. Elle compte, 5,018 habitants, et l'arrondissement, 59,442. La ville, département millitaire de troisième classe, est à 84 kilomètres au nord-est d'Ajaccio, où naquit Napoléon 1er.

Corte est au centre de l'Ile de Corse, en haut d'une montagne abrupte. De tous cotés s'élèvent des montagnes couvertes, en été, d'une sombre verdure, et dans les gorges desquelles coulent deux rivières, la Tavignagno, et la Bestonica. Corte est à leur confluent.

La citadelle fut une prison pour les Arabes captifs. Elle est construite sur un rocher. Vincentillo d'Istria en a jeté les fondations au commencement du XVIe siecle.

Le père de Napoléon, Charles Bonaparte, d mourut à Corte, dans une petite maison trouée par les balles, en 2768. On voit encore à Corte, l'école Paoli, où il a étudié.

Opinion de M. Goldwin Smith, sur "l'Affaire":

M. Goldwin Smith, professeur d'université, l'un des publicistes les plus connus du Canada et des Etats-Unis, écrit ce qui suit dans le "Weekley Sun" de Toronto:

"Inutile de rager et de traiter la France comme si c'était le première nation qui eût été bouleversée par le déchainement d'une tempête d'insanités et d'injustes passions. M. Levy, le congressman américain, proporosera le boycott de l'exposition de Paris N'a-t-il donc jamais entendu parler d'un certain peuple, qui s'est laissé entrainer à une guerre inique, par la croyance, non seulement inappuyée de preuve, mais préjugée en toute évidence, que le gouvernement espagnol avait fait sauter la "Maine"? Ignore-t-il l'existence d'un certain pays, où un pauvre malheureux a pu, sans procès, non seulement avec un parfaite immunité pour les auteurs du crime, mais aux applaudissements de milliers de spectateurs, être d'abord multilé, puis brûlé vif? Les marchands de St-Louis, paraît-il, sont en proie à une brûlante sympathie pour Dreyfus, et ils ont résolu de "boycotter" la France. Pourtant, c'est dans leur Etat, n'est-il pas vrai, que l'autre jour, deux femmes noires, sur un simple soupçon d'inconduite, ont été fouettées jusqu'à ce que leur vêtements fussent saturés de leur sang?

Les Américains éprouvent beaucoup de difficultés à vaincre les Philippins. 25,000 soldats partiront des Etats-Unis le 1er novembre, pour aller aider ceux qui y sont déjà rendus.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Des Chinois viennent d'établir une buanderie dans la ville.

—L'échevin Cowan, à Winnipeg, vient de donner sa démission pour cause de santé.

—Le Northern Pacific va établir des ateliers pour la construction des chars à Dauphin.

—Un train du C. P. R. a déraillé jeudi à Régina. Le conducteur, appelé Cameron, a été tué.

—Apparition d'un nouveau journal, "The Times," à Treherne. M. E. J. McMillan en est l'éditeur.

—On annonce la mort, à Pincher Creek, de R. Beauvais, l'un des plus anciens ranchers de l'oust.

—Un cultivateur de Miami prétend que la moyenne de sa récolte de blé est de 46 minots à l'acre.

—Par ordre du Bureau de Santé, plusieurs municipalités font en ce moment vacciner la population.

—Nous accusons réception d'un beau catalogue venant de la fabrique de soieries de Saint-Jean d'Iberville P. Q

—Les tramways électriques ne se rendent plus aux parcs publics à Winnipeg. Les parcs resteront cependant ouverts encore quelque temps

—On ne pourra pas achever cet automne la construction de toutes bâtisses commencées, à Winnipeg. La grève des ouvriers au commencement de la saison en est la principale cause. On a surtout construit des magasins cet été; l'an prochain on croit que les maisons nouvelles seront en majorité des résidences.

—Il y a en ce moment vingt-deux prisonniers sous verrous à Winnipeg. L'an dernier, à pareille époque, il y en avait une quarantaine.

—M. F. H. Mathewson, gérant de la Canadien Bank of Commerce, à Winnipeg vient d'être nommé gérant-conjoint de la même banque à Montréal.

—En raison du nombre croissant des élèves, au collège, on a dû établir une classe anglaise préparatoire aux Elements Latins. M. H. Cormier, dirige cette classe.

—La maison où le nommé Johnson a assassiné sa famille à Gilbert Plains, il y a quelque temps, vient de passer au feu. On ne connaitra jamais grand'chose de cette tragédie.

—On trouvera chez MM. Guilbault et Côté des fournaises à charbon, et des poeles à bois, en quantité et de qualité, Montage et nettoyage des poêles; tuyaux, etc., à des prix défiant toute concurrence.

—L'agrandissement de l'Académie Provencher est complètement fini. Les Frères de Marie ont un local très convenable pour se loger. Ces travaux ont été faits sous la direction de M. Cléophas Marcoux.

—Les Allemands et les Polonais de Winnipeg et des alentours auront une église très convenable. L'église du Saint-Esprit, ainsi qu'on l'appelle, est en voie de rapide construction. C'est quelque chose de très bien.

—Des Canadiens-français du New-Hampshire sont partis la semaine dernière pour aller visiter la paroisse de Letellier et les environs. S'ils sont satisfaits du pays, nous pouvons attendre un bon nombre de familles au printemps.

—Reproduit de la "Presse," de Montréal, (12 sept:) "Le comité des incendies s'est réuni, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Stevenson.....................

....

Un de nos compatriotes d'origine françaiss, M. Jehan de Froment, magistrat au Manitoba, a fait connaître au comité un système d'alarmes destiné à à donner une alarme instantanée au moindre commencement d'incendie. L'appareil a été hautement approuvé à la convention internationale des ingénieurs de Syracuse, ainsi qu'à New-York, où il a été exposé. Il est d'une simplicité étonnante et fonctionne à l'aide d'un explosif qui est lui-même tout à fait inoffensif. L'alarme est donnée avec la rapidité d'un coup de fusil, montrant au moyen d'un tableau indicateur, l'endroit précis où l'incendie s'est déclaré. A la demande du président, M. de Froment a fait passer le feu de son explosif, dans la poudre à fusif, et celle-ci n'a pas été enflammée il a aussi reproduit le commencement de l'incendie de l'hôtel Windsor, à New-York, en mettant en mettant le feu à un rideau de dentelle en coton. L'alarme a été si rapidement donnée que le feu, aussitôt éteint, n'avait pr é qu'un petit trou sans importance dans le rideau. Ce système fort ingénieux a été vivement recommandé par M. Badger, l'électricien de la ville." Ajoutons à cela qu'une revue américaine importante a publié avec portrait, un article élogieux sur l'inventeur et son invention. M. de Froment est revenu dimanche de Montréal et est reparti lundi pour Notre-Dame de Lourdes.

VACHES LAITIÈRES.

Les pâturages sont appauvris et il le faut donner, quand c'est possible, aux vaches qui y vont encore, des fourrages verts, du trèfle de seconde coupe, des choux et des racines, et, en les rentrant pour la nuit, des tourteaux et un peu de foin.

Pour les vaches en lait il est avantageux, à la fin du mois, de donner une fois par jour, de la nourriture humectée et légèrement fermentée, au repas du soir de préférence. Celles qui sont régulièrement nourries à l'étable avec des fourrages verts, ne doivent recevoir de nourriture préparée que tard dans la saison, à moins qu'elles ne diminuent en lait. Il faut leur continuer les fourrages le plus longtemps possible.

Veillez à la santé de vos vaches, et continuez à mettre les étables en ordre pour l'hiver.

S'assurer que toutes les vaches sont chaque jour traites bien à fond. Si pour l'une d'elles, il y a diminution subite de lait y voir de suite.

—Le sénateur Kirchoffer, de Brandon, était à Winnipeg vendredi et samedi derniers.

Un bon moulin à farine commence à fonctionner cette semaine à Headingley. Il fallait cela car les récoltes et celles des alentours sont encore plus considérables que par les années dernières.

M. Joseph Piché, ancien élève au collège de Saint-Boniface, vient d'arriver à Winnipeg, où il donnera des leçons de piano. M. Piché a fait une grande partie de ses études musicales sous M. Paul Salé, de cette ville. Plus tard il a suivi les cours de professeurs éminents de Montréal.

AVIS.

Les exécuteurs testamentaires de feu Georges Fleury D'Eschambault donnent par les presentes avis qu'ils ne seront pas responsables pour objets achetés, argent emprunté ou aucunes dettes contractées, de n'importe quelle façon, par aucun des heritiers de ses biens.

PIERRE D'ESCHAMBAULT,
Exécuteur Testamentaire.

THE ST. JEAN BAPTISTE GRIST MILL & ELEVATOR CO'Y LIMITED

Avis est par les presentes donné aux actionnaires de la Cie The St. Jean Baptiste Grist Mill & Elevator Coy Ld. qu'une assemblée générale de la dite compagnie aura lieu vendredi le 29e jour du mois de septembre, 1899, au Bureau du Secrétaire-Tresorier, à Saint-Jean-Baptiste, à trois heures P. M., pour recevoir les comptes des directeurs et élire un nouveau Bureau de direction pour l'année suivante.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés.

28 août, 1899.

LE MOUTON NOIR

Une Piece Remarpuable au Winnipeg Tneatre Domain Jeudi et Vendredi soirs, Sept., 21 et 22

Avez-vous jamais vu ou entendu parler du "mouton noir"? Vous comprenez, n'est-ce pas, le mauvais gars, le bout-en-train, celui qui mène le diable dans la famille. Chaque famille a son mouton. Hoyt, le fameux gérant de pièce théâtrale, a lesien: le "Mouton Noir," autrement dit "Hot Stuff," l'héritier d'une immense fortune. Il sera au Winnipeg Theatre jeudi et vendredi soir. Si vous manquez l'occasian de le voir, vous manquez une magnifique opportunité de vous amuser.

"Le Mouton Noir de la famille," en anglais: "A Blrck Sheep," est une de ces pièces qui présente un intérêt particulier pour toutes les classes de la société. Prenez Wm Devere, l'éditeur qui ne quitte jamais sa carabine, son imposante personnalité, sa manière pratique d'enseigner à faire la cour aux amoureux. "Hot Stuff" est personnifié par Georges Allen, un des meilleurs comédiens sur la scène, Gilbert Gérard, un Canadien qui vous donne des imitations inimitables, etc., etc., contribuent à former une représentation dont l'ensemble ne peut être surpassé.

Ajoutons que la scène se passe dans les vastes plaines de l'Arizona, où les mœurs des habitants sont encore à l'état de fermentation et vous aurez de quoi entretenir vos amis pour plusieurs lunes. Ne manquez pas de voir cette représentation.

Les billets se vendent 50, 75c. et $1, et vous pouvez vous les procurer au magasin de Barrowclough, rue Principale.

LE COMITÉ FÉDÉRALISTE

On lit dans le "Pionnier," de Sherbrooke, Montréal, dirigé par M. Chicoyne, M. P. P.

Le comité de mutualistes, chargé d'étudier l'idée d'une fédération des sociétés de secours mutuel, s'est réuni le 31 août 1899, au Bureau de l'Union Franco-canadienne, No. 73 rue St-Jacques, à Montréal.

Le fauteuil de la présidence était occupé par M. J. A. Chicoyne délégué de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke, et président du dit comité.

M. C. J. Magnan, professeur à l'Ecole Normale Laval, Québec, fut choisi comme secrétaire.

Etaient présents : MM. L. G. Robillard, président général de l'Union Franco Canadienne ; Joseph Contant, vice président de l'Alliance Nationale ; Chas. Desjardins, directeur de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa ; Gédéon Surprenant, 83 rue Guy, Montréal ; Télesphore Verret, président de l'Union St Joseph de Saint - Sauveur ; Isaïe Tessier, président, de l'Union St. Joseph de Beauport ; C. D. Hébert, président. Union St. Joseph des Trois-Rivières ; Eug. Lafontaine, délégué de la Société Canadienne d'Economie Sociale ; J. M. A. Denault, secrétaire général de l'U. F. C. ; Chas. Thibeault, Société St. Jeant-Baptiste de Waterloo ; J. L. Crevier, Union St. Vincent de Montréal ; Joseph E. Parent, N. P. St. Jérome, Terrb ; L. A. Chauvin, M. P., secrétaire de la Société Canadienne d'Economie Sociale ; Louis Marchand, Société St. Jean Baptiste, de Valleyfield ; Dr Chas. de Blois, 2ème vice-président de l'U. F. C., Trois-Rivières ; N. L. Hubert, Sec. Union St. Joseph des Trois-Rivières ; Paschal Leclerc, 46 avenue Marin, St. Henri ; Marcel Fontaine, Artisans Canadiens-Français, 169, Sanguinet, Montréal ; Dr T. A. Brisson et L. E. Carufel, du Bureau de Colonisation, Montréal ; J. B. Martel, Union St. Joseph de Montréal, 288 Amherst ; E. H. Tellier, 16 Elgin, Montréal ; S. C. S. Daigle, de l'Alliance Nationale, 76 Visitation, Montréal ; Gaspard Beaudoin, 253, Maisonneuve ; A Bellemare, Inspecteur de l'U. F. C., 73 St. Jacques ; Théodule Bénard, Sec. Union St. Joseph, 64 Ste. Elisabeth ; M. J. Marchand, de "La Patrie," C. Rodier, de "La Presse," et plusieurs autres membres de la mutualité.

Après délibérations, les résolutions suivantes furent unanimement adoptées sur motion de M. Télesphore Verret, appuyé par M. Louis Marchand :

1o. Dans l'intérêt commun des sociétés de secours mutuel, et pour assurer le succès des œuvres qu'elles poursuivent, il est désirable de créer des relations plus intimes entre elles :

2o. Des liens de solidarité devraient être établis entre nos associations mutualistes qui,en bien des cas, se font une concurrence dont les suites peuvent être déplorables.

3o. L'un des moyens de prévenir cette concurrence, et les abus qui ne peuvent manquer d'en découler, serait d'induire nos sociétés à s'entendre sur certaines bases d'action commune, à l'exemple des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la vie.

4. Pour donner plus de force et d'efficacité aux arrangements qui pourraient être ainsi faits entre les sociétés, la loi organique qui les régit devrait être amendée en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 3104 des Statuts Refondus de la Province de Québec, tel qu'amendé par l'acte 62 Victoria, chapitre 32 :

"3104 s Deux ou plusieurs sociétés de Secours Mutuel régulièrement constituées en cette province, et y possédant leur bureau principal peuvent conclure entre elles tout arrangement jugé utile pour mieux atteindre le but respectif de leur fondation et pour coopérer ensemble aux œuvres légitimes qu'elles poursuivent.

"Tout tel arrangement pourra être fait et signé par le président ou officier supérieur de chaque société intéressée, mais ne sera valide qu'après avoir été ratifiée par la majorité des membres présents à une assemblée spéciale ou ordinaire réunie en la manière prévue par les règlements des dites telles sociétés, nonobstant toute autre disposition à ce contraire dans les statuts et règlements des sociétés intéressées."

"Cependant, pour les fins ci-dessus l'Union St. Joseph de la Cité d'Ottawa, licenciée et faisant des opérations dans la Province de Québec, sera considérée comme Société ayant son siège principal dans la dite Province et elle sera sujette aux dispositions de la présente loi et jouira de tous les bénéfices et avantages accordées par icelle."

5o. Pour permettre aux sociétés de se fusionner entre elles, ce qui pourrait être opportun en plusieurs cas, la même loi devrait être également amendée en ajoutant au paragraphe précédent celui qui suit :

"3104 t Toute société de Secours Mutuel possédant, comme susdit, son bureau principal en cette province, qui désire renoncer à son existence à son existence corporative distincte, peut, en aucun temps et sur avis préalablement émis à cette fin par ses membres convoqués en assemblée spéciale, demander à se fusionner avec une société similaire ayant également son principal bureau en cette province.

"Les conditions de telle fusion seront arrêtées dans et par un règlement qui, pour être légal, devra être approuvé avec les formalités ci-dessus prescrites, tant par les membres de la société demandant la fusion que par les membres de la sociétés avec laquelle la faison est sollicitée.

"Ce règlement devra, en outre, être approuvé par le Lieutenant Gouverneur en Conseil.

"A partir de la date de telle approbation par le Lieutenent Gouverneur en Conseil, la société qui aura demandé à être fusionnée se trouvera dissoute et sera remplacée, à toutes fins que de droit, par la société avec laquelle la fusion aura été opérée, le tout conformément aux termes et conditions stipulés dans le règlement susdit."

"Une exception analogue à la précédente est faite en faveur de l'Union St. Joseph d'Ottawa."

6o. Nos sociétés de secours mutuel étant fondées sous l'égide de la religion, et à l'ombre du drapeau national, il convient qu'elles coopèrent, dans la mesure du possible, au grand mouvement colonisateur qui se prépare à l'heure actuelle et qui a reçu l'adhésion des plus hautes autorités du pays ;

7o Sous le nom "d'Œuvre Patriotique," une organisation spéciale devrait être formée au sein des mutualistes pour aider à la colonisation :

8o. Un comité de "l'Œuvre Patriotique," serait formée au moyen d'un directeur choisi par chaque société ;

9o. Sur l'initiative de chaque société affiliée à "l'Œuvre Patriotidue," il devra être tenu au moins deux réunions publiques par année, auxquelles des conférences ou autres manifestations seront faites dans le but de populariser l'œuvre de la colonisation ;

10o. Chaque mutualiste sera invité à verser une souscription de douze sous par année, ou d'un sou par mois au profit de l'œuvre ;

11o Le "Comité de l'Œuvre Patriotique" s'assemblera quand il y aura lieu et, autant que possible, ses réunions devront être tenue alternativement à Québec et à Montréal. Il pourra néanmoins siéger à tout autre endroit de la Province préablement désigné par la majorité de ses membres ;

12o. Les fonds mis à la disposition du "Comité de l'Œure Patriotique" seront consacrés au maintien d'écoles élémentaires dans les nouvelles colonies et à y encourager l'industrie domestique ausein des familles ;

13o. Les travaux du comité seront placés sous le haut patronage de l'épiscopat;

14o. Le Président et le Secrétaire sont priés de communiquer avec les diverses sociétés pour les mettre au fait des résolutions ci-dessus et spécialement pour les amener à s'enrôler sous l'étendard de "l'Œuvre Patriotique."

Sur motion de M. Isaïe Tessier, appuyé par M. J. E. Parent, il est résolu :

Que les résolutions de ce comité concernant la fédération et la fusion des sociétés entre elles, soient référées au prochain congrès mutualiste de Hull et que M. Chas. Desjardins soit spécialement chargé de les y présenter.

Et le comité s'ajourne.

Montréal, 31 Août 1899.

(Signé) J. A. CHICOYNE,
Président.
C. J. MAGNAN,
Secrétaire.
(Pour copie conforme)
C. J. MAGNAN, Sec.

A PROPOS DE THÉATRE

D'ordinaire nous n'importunons point nos lecteurs avec des articles interminables, des comptes rendus tranchants — le plus souvent stéréotypés de ce qui se passe sur nos théatres locaux.

Voice ce que "Le Canadien," de St. Paul Minn. dit à propos de la comédie "Le Mouton Noir," qui sera jouée demain et vendredi soirs au Winnipeg Theatre:

D'abord le programme ne nous prépare nullement aux mille surprises qui se trouvent parsemées dans cette pièce. C'est une originalité étonnante, charmante. Geo. W. Allen est un acteur de mérite et de grand talent. Son rôle "Un Mouton Noir" est rendu avec un naturel frappant. Et, malgré son rôle de premier, nous avons remarqué que M. Allen ne désire point s'approprier plus que sa juste part d'acteur. C'es une délicatesse souvent omise.

Nous avons fort admiré Wm. Devers dans son rôle de rédacteur de "l'Inscription" de Tombstone; sa chanson comique a été un des clous de la soirée. La scène où il se rencontre avec Ada Steele est un véritable succès.

La pantomine a toujours un charme particalier. Peut être est-ce dû au fait qu'à l'apparition de la race humaine sur la terre, elle fut le premier moyen de communiquer les pensées ou désirs de l'homme. Harry DeVere a su charmer les spectateurs par des exécutions parfaitement réussies.

L'imitation est naturelle à l'homme, mais un parfait imitateur est extrêmement rare; cependant Gilbert Gérard jouant le comte Smarltalk est insurpassable.

A Propos d'Agriculture

JEUNES ANIMAUX, ANIMAUX DE RÉSERVES ET D'ÉLEVAGE ANIMAUX À L'ENGRAIS

Rapprocher des étables, rentrer dans la cour de la ferme, et même rentrer à l'étable pour la nuit, les animaux à l'engrais et les jeune animaux. Eviter qu'ils ne prennent de froid. A cette époque, les pâturages sont pauvres et il faut donner, quand c'est possible, à tous les animaux encore au paturage, un supplément de fourrage vers, de navets blancs, de choux, etc.

Les navets doivent être coupés et mêlés avec des fourrages verts coupés ou avec de la paille de l'année, hachée.

Les tourteaux quand on en donne, doivent être mêlés aux autres fourrages et servis dans des crèches ou des mangeoires. Nettoyer les auges, réparer les crèches, les portes, etc., et tout mettre en ordre pour l'hiver dans les étables.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 19 Sept. 1899.

	$ cts.		$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 15	à	0 19
Beurre, salé, la lb	0 15	à	0 17
Fromage	0 10½	à	10¾
Œufs frais, la doz	0 00	à	16
Œufs en boites, la doz	0 00	à	0 00
Patates, le minot	0 75	à	0 80
Navets, le minot	0 20	à	0 30
Carrottes, le minot	0 40	à	0 45
Panais, la lb	0 02	à	0 00
Betterave, le minot	0 30	à	0 40
Oignons, le minot	0 90	à	1 00
Choux, par douzaine	0 25	à	0 60
Oie, par lb	0 00	à	0 12
Canards, par lb	0 00	à	0 12
Dindes, par lb	0 10	à	0 12
Poulets, par lb	0 08	à	0 10
Paille, la tonne	5 00	à	8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à	0 06
Mouton, par lb	0 07	à	0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à	0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à	0 06
Bœuf, par lb	0 04	à	0 05
GRAINS.			
Blé dur, par minot	0 67½	à	70
Avoine, par minot	0 30	à	0 35
Orge "	0 35	à	0 38
FARINE.			
Farine par 100 lbs, Roller Process			1 95
" Strong Baker			1 70
" Manitoba Baker			1 50
" Imperial Baker			1 30
" Superieure XXXX			1 05
" Nestor			90
Gru, la tonne			12 50
Son, "			9 50
BOIS ET CHARBON.			
Tremble	3 50	à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50	à	4 50
Charbon dur	8 50	à	8 50
Charbon mou	4 50	à	4 50
FOIN.			
Foin de prairie, 1ère qual.	4 00	à	5 00
Foin pressé, par tonne	5 00	à	6 00

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 38

Elle ne fut pas moins dure avec lui qu'elle ne l'avait été avec Gardella et le tint debout comme elle avait tenu la jeune fille. Elle l'accabla de reproches. Il l'écouta sans l'interrompre, seulement lorsqu'elle eut achevé, il dit sans emportement, mais avec fermeté :

"J'épouserai la femme de mon choix ou je ne me marierai pas.

Pourvu que cette femme ne soit pas Gardella et que la femme de ton choix réalise mes conditions, choisis qui tu voudras.

Il répliqua, sans rien perdre de son sang-froid,

"Gardella est la seule femme que j'aime. Si elle ne veut pas de moi, je resterai garçon.

— Eh bien, reste garçon."

Il plongea son regard dans les yeux de la comtesse.

"Vous comptez que le temps me fera revenir sur cette détermination : détrompez-vous : je serai fidèle.

— Est-ce une menace ?"

De nouveau il la regarda dans les yeux.

"Oui, c'est une menace !

Et contre qui ?

Il n'hésita pas.

Contre vous. Je connais votre ambition. Je sais que vous redoutez de voir s'éteindre en moi le nom que vous portez. Eh bien, si je n'épouse pas Gardella, ce nom périra, car je ne le donnerai à aucune autre femme.

— Ta vengeance manque son but. Je ne dispose pas de la volonté de Gardella et si elle refuse de t'épouser, ce n'est pas à moi que tu dois t'en prendre."

Il hocha la tête avec défiance.

"J'ignore quelle est au juste votre action en tout ceci, mais j'ai le pressentiment que Gardella subit votre volonté et qu'elle est votre victime. Elle ne jure pas qu'elle ne m'aime point et elle ne peut nommer celui qu'elle aime... Gontran de Saugru ne me parait pas le fiancé de son choix. La perspicacité du cœur déjoue bien des ruses, déjoue bien des stratagèmes, perce bien des mystères. Comment se pourrait-il, si Gardella aimait cet homme, que je ne le haïsse point, car, en vérité, non, je ne le hais pas, j'ai beau m'y évertuer par mes raisonnementes, il me demeure indifférent et je ne puis m'empêcher d'en conclure que ce n'est pas là celui que Gardella me préfère."

La comtesse fit un geste d'insouciance.

"Tu es peut-être, en effet, plus clairvoyant que moi. Il n'est pas invraisemblable qu'elle aime un autre homme que Gontran. Après la scène du cimetière, on peut craindre."

Georges attacha sur sa mère un regard de plus en plus indigné et scrutateur.

"Et si elle n'aimait personne ?

— Pourquoi mentirait-elle ?"

Malgré la fermeté de sa volonté, elle ne put formuler cette question sans se troubler. Georges la devisagea.

"Il y a une raison," murmura-t-il.

Elle tressaillit.

Laquelle ?

—Gardella vous aime beaucoup."

La bouche de la grande dame eut une crispation de dédain.

Il ajouta furieux :

"Et puis vous lui réclamez si souvent le prix des bienfaits qu'elle a reçus de vous, que peut-être pour vous les payer... qui sait..."

Il n'osa pas achever et repéta, repoussant le soupçon qui venait de traverser sa pensée.

"Elle vous aime beaucoup, et si elle croit que sa tendresse pour moi lui coûterait la vôtre, elle est assez généreuse pour se sacrifier.

—Ce serait une preuve que la tendresse que tu te flattes de lui inspirer, n'a pas des raciner très profondes.

—Ou bien que sa reconnaissance en a d'assez profondes, riposta Georges, pour s'élever jusqu'à l'immolation d'elle-même.

—Et encore cela étant objecta-t-elle, ce n'es. pas à moi qu'il faudrait s'en prendre.

—Si, car il dépendrait de vous que ce qui est, ne soit plus. En cessant de vous opposer à mon mariage avec elle.

—Epouse-là si elle y consent, mais ne me condamne pas à lui présenter l'expression de ton désir comme une requête de mon initiative.

—Vous n'êtes pas sincère. Si vous l'êtes, appelez Gardella auprès de vous à l'instant et laissez moi lui faire croire, en votre présence, que, sur ma prière instante, pour vous épargner la responsabilité de mon malheur, vous consentez à notre mariage. Si elle persiste à refuser de m'épouser je ne me résignerai point à mon sort, non, mais du moins je ne vous accuserai plus de mettre votre devoir de mère au-dessous de votre vanité de grande dame.

— Tu es plus insensé que le père de cette pauvre fille.

—Tant pis ! car ma folie n'a pas pour excuse les causes qui rehausse la sienne.

—Voulez-vous, insista-il après un moment de silence, exaucer ma prière.

—Adresse-moi une prière raisonnable et je t'exaucerai... quant à te suivre sur le terrain de la démence, ne l'espère pas.

—Vous refusez ?"

Elle n'hésita pas.

"Plutôt deux fois qu'une.

—C'est bien, seulement je vais tout dire à Gardella. Je veux qu'elle connaisse la valeur de son refus et qu'elle sache que, si elle paye vos bienfaits du sacrifice de ses sentiments elle est quitte dans l'avenir de gratitude à votre égard...

—C'est un soin superflu. Tu ne lui apprendras rien. Elle se trouve déjà parfaitement quitte envers moi.

—Je lui apprendrai toujours quelque chose qu'elle ignore.

—Quoi donc ?

—C'est que si elle le voulait, votre volonté ne tiendrait pas plus de place dans mes préoccupations que Mademoiselle Zoé Rocaresco la bru de votre choix, n'en tient dans mon cœur."

La comtesse se releva de toute sa hauteur.

"Prends garde, Georges, prends garde ! tu va me faire haïr celle que tu aime."

XXVIII

Dans sa surexcitation, Georges ne réfléchit pas et se rendit immédiatement chez Gardella en quittant sa mère. Arrivé à la porte de la chambre il s'arrêta cependant avec hésitation. Il n'avait pas l'habitude de ce sans façon depuis que des paroles plus tendres étaient venues se mêler à leur amitié fraternelle. Il fit quelques pas de recul, revint et racula encore, dans le silence. A un instant, il crut percevoir comme le bruit d'une voix.

"On dirait qu'elle pleure" pensa-t-il.

Il écouta et poussé par une curiosité que justifiait le mobile, il s'approcha de la porte et entendit distinctement un sanglot.

"Mais oui elle pleure," fit-il le cœur serré par une insurmontable émotion.

Emporté par un irrésistible élan il ouvrit la porte brusquement et entra.

Au bruit de cette action soudaine, Gardella s'était dressée. Elle se retourna. Elle avait le visage en larmes et l'expression si douce de ses yeux avait fait place à de l'irritation.

"Qui entre ainsi chez moi ?" s'écria-t-elle rouge et confuse.

Il balbutia :

"Pardonnez-moi, j'ai entendu que tu pleurais et j'ai perdu la tête: nul, d'ailleurs, n'a plus que moi le droit de te consoler."

Elle tourna durement la tête.

"Non ce n'est pas à toi de me consoler, une parti de mes chagrins est ton œuvre, ta mère me rend responsable de ta conduite au cimetière."

Elle eut un long soupir :

"Et ce sera peut-être le point de départ de beaucoup de malheurs pour moi dans la vie.

—Il dépend de toi que tous ces malheurs se changent en bonheur pour nous. Tu m'as défendu de revenir sur cette question, mais aujourd'hui je ne peux plus faire autrement. C'est par exception et je te prie de ne pas refuser de m'écouter. Je t'aime Gardella..."

La jeune fille effrayée allait protester. Il l'en empêcha.

"Je puis te le dire, car je viens de le dire à ma mère....

—Tu as osé !

—J'oserais plus que cela si tu le voulais !

—Malheureux ! tu achèves de me perdre."

Il ne releva pas cette exclamation.

"Ma mère sait à présent que, sur un signe de toi, je me moquerais du monde entier comme de cette paperasse."

Il saisit un journal qui se trouvait sur la table, le froissa et le lança dans le foyer vide de la cheminée.

Gardella s'empressa de ramasser la feuille de papier imprimée et la remit soigneusement à sa place.

"Je tiens à ce journal, dit-elle avec une gravité triste. C'est le général qui me l'a donné."

Elle plaça son doigt sur un passage marqué au crayon rouge.

—Il y a là le récit de la bataille où mon père a gagné la croix et perdu la raison. J'y tiens donc et beaucoup; néanmoins, si précieuse que me soit cette paperasse, la volonté de ta mère m'est plus chère encore. Tu as tort Georges de m'aimer, tout nous sépare."

Sa voix s'étrangla.

"Tu ne dois pas m'aimer.

—Je voudrais savoir pourquoi ce sentiment me serait interdit ?"

—Parce qu'il y a des obstacles entre nous.

—Ces obstacles, reprit-il, tiennent dans quatre mots : tu ne m'aimes pas.

—Pas du moins, rectifia-t-elle, comme tu le veux... je t'aime comme un frère."

Il s'irrita.

"Deteste-moi plutôt."

Que de tendresse contenait ce cri ! et que cette conviction lui fut douce ! Tous les arguments de sa vie se dissipaient devant cette certitude comme les nuages se dissipent sous les rayons du soleil.

Elle n'eut pas le courage de couper court à ce dangereux entretien.

"Je ne puis pas te détester.

—Parce que tu ne m'aimes point. Dans l'affection, comme je l'entends, on aime ou l'on hait.

Elle éleva vers le ciel un regard étrange.

"Je crois que j'ai plus que toi le vrai savoir du cœur même si je t'aimais comme tu le veux. Je puis te certifier que, fus-je séparée de toi encore plus que je ne le suis, je ne te haïrais jamais.

—C'est une erreur. Si les obstacles, par lesquels nous sommes séparés, venaient de moi tu me détesterais.

A Suivre